

Mode d'emploi succinct

Saisir des formations continues sur la plate-forme de formation continue de l'ISFM www.myfmh.ch

Check-list pour la médecine interne générale

1. Connexion à la plate-forme de formation continue www.myfmh.ch

Rendez-vous sur la plate-forme www.myfmh.ch et connectez-vous. Pour toute question concernant le login, la ligne d'assistance du Service d'administration des membres (DLM) de la FMH est à votre entière disposition (tél. +41 31 359 12 59 ou myfmh@fmh.ch).

2. Saisir des activités de formation continue

Pour la saisie de vos formations continues, nous attirons votre attention sur le [Mode d'emploi succinct pour les médecins de l'ISFM «Plate-forme de formation continue»](#).

3. Formations continues

Si vous n'avez pas la certitude qu'une formation continue est reconnue comme telle par la SSMIG, vous pouvez consulter le site Internet de la SSMIG pour en savoir plus à ce sujet:

- [Formations continues reconnues automatiquement](#)
- [Liste en ligne des sessions de formation continue](#)
- [Liste en ligne des e-learning, revues](#)

4. Attention: limitations pour certaines formation continues

Selon le chiffre 3.2 du programme de formation continue de la SSMIG, certaines formations continues ne donnent droit à des crédits de formation continue essentielle que de manière limitée.

Les formations continues accomplies qui excèdent une éventuelle limitation de la formation continue essentielle sont reconnues sans restriction pour la formation continue élargie.

Formation continue	Limitation	Remarque
Formations en ligne conçues de manière interactive (la participation doit se faire dans le cadre d'une transmission en direct)	Nombre de crédits selon évaluation de la société de discipline; au max. 12 crédits par année*	
Apprentissage structuré à l'aide de revues ou de médias électroniques (p. ex. supports de données, internet, autres programmes éducatifs); les dispositions d'exécution correspondantes de la SSMIG doivent toutefois être remplies.	Nombre de crédits selon évaluation de la société de discipline; au max. 8 crédits par année*	Si accréditation par la SSMIG (cf. liste en ligne)
Formation continue en vue du renouvellement de certificats de formation complémentaire ou de formations approfondies, p. ex. en médecine sportive, échographie, médecine manuelle, médecine psychosomatique et psychosociale (font exception les formations continues en médecine complémentaire, qui font partie de la formation continue élargie, voir illustration chiffre 3.1)	1 crédit par heure; selon évaluation de la société au max. 8 crédits par année*	Si accréditation par la SSMIG (cf. liste en ligne)

* ou le triple de la somme par période de trois ans

Formation continue	Limitation	Remarque
Participation à des cercles de qualité structurés. La fonction de modérateur / de modératrice ne donne pas droit à des crédits supplémentaires.	1 crédit par heure; au max. 8 crédits par année*	automatiquement reconnus, la somme des formations continues sur fond bleu est limitée à 16 crédits de formation continue essentielle par an.
Activité de conférencier ou d'enseignement dans le cadre d'exposés pour la formation prégraduée, postgraduée et continue en médecine interne générale	2 crédits par intervention de 15 à 60 min; au max. 8 crédits par année*	
Participation à une intervision / supervision structurée	1 crédit par heure; au max. 8 crédits par année*	
Publication d'un travail scientifique en médecine interne générale (relu par un pair) en tant que premier ou dernier auteur ou activité de pair relecteur pour des revues	4 crédits par publication; au max. 8 crédits par année*	
Présentation d'un abstract (poster ou conférence) en tant que premier ou dernier auteur / première ou dernière autrice dans le domaine de la médecine interne générale	2 crédits par poster; au max. 4 crédits par année*	
Formation continue clinique pratique (participations à des visites, démonstrations de cas dans le domaine de spécialisation, visites cliniques de services hospitaliers des médecins installés)	1 crédit par heure; au max. 8 crédits année*	automatiquement reconnus, la somme des formations sur fond vert est limitée à 16 crédits de formation continue essentielle par an.
Réalisation d'«In-Training-Examen», de «Self-Assessment» et d'audits structurés	1 crédit par heure; au max. 4 crédits *	
Cours en médecine d'urgence <ul style="list-style-type: none"> • Basic / Advanced Cardiovascular Life Support (BLS / ACLS), cours Provider et Refresher auprès de l'AHA (American Heart Association) • Pediatric Basic / Advanced Life Support (BLS, PALS), cours Provider et Refresher auprès de l'AHA (American Heart Association) ou de l'ERC (European Resuscitation Council) • Basic / Advanced Life Support (BLS/ALS) cours Provider et Refresher auprès de l'ERC (European Resuscitation Council) • Advanced Trauma Life Support (ATLS) cours pour étudiants et cours Refresher 	1 crédit par heure, au max. 8 crédits par année*	

* ou le triple de la somme par période de trois ans

5. Formations continues non reconnues

Ne sont pas considérées comme formation continue essentielle MIG notamment les formations continues selon l'art. 3 [Dispositions d'exécution pour la reconnaissance en tant que formations continues essentielles en Médecine Interne Générale](#)

6. Etude personnelle

L'étude personnelle ne doit pas attestée; vous n'avez donc pas besoin de la saisir sur la plateforme de formation continue.

7. Confirmations de participation

La SSMIG recommande de télécharger les confirmations de participations aux différentes formations continues sur la plateforme de formation continue. Cela évite de devoir demander des informations complémentaires en cas de contrôle aléatoire.

8. Réduction de l'obligation de formation continue

En cas d'interruption de l'activité médicale en Suisse pour une période totale de quatre mois au minimum et de 24 mois au maximum au cours de la période de formation, l'étendue du devoir de formation continue diminue proportionnellement à la durée de l'exemption (maladie, séjour à l'étranger, maternité, etc.). Vous pouvez le déclarer de la manière suivante sur la plateforme de formation continue: «Demander diplôme», point 3 sur 6 «Motifs de réduction». Le système calcule ensuite au prorata le nombre minimal de crédits nécessités.

9. Des questions?

Pour les questions d'ordre général, veuillez-vous reporter aux [FAQ de l'ISFM](#) et pour les questions spécifiques à une discipline en particulier aux [FAQ de la SSMIG](#). La SSMIG propose à ses membres des conseils individuels relatifs à la formation continue (tél. +41 31 370 40 01, credits@sgaim.ch).

Bases

- [Réglementation pour la formation continue ISFM](#)
- [Programme de formation continue SSMIG](#)
- [Dispositions d'exécution pour la reconnaissance en tant que formations continues essentielles en Médecine Interne Générale](#)